

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015**

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur André HERLIN, Monsieur Bernard VERGRIETE et Monsieur David GUILLEZ, excusés.

Secrétaire : Madame Laurence GAMBIER

Compte administratif 2014 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PETIT approuve le Compte Administratif 2014, arrêté aux chiffres suivants :

Commune

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 226 524,94 €
Dépenses : 197 286,36 €
Résultat de l'exercice : 29 238,58 €
Résultat antérieur : 179 492,98 €
Résultat global de fonctionnement : 208 731,56 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 17 733,62 €
Dépenses de l'exercice : 35 769,78 €
Résultat de l'exercice : - 18 036,16 €
Déficit antérieur : - 29 475,74 €
Résultat global d'investissement : 11 439,58 €

Résultat de clôture : Excédent : 220 171,14 €

Assainissement

Section d'exploitation :

Recettes de l'exercice : 65 034,60 €
Dépenses : 46 610,86 €
Résultat de l'exercice : 18 423,74 €
Résultat antérieur : 13 562,00 €
Résultat global d'exploitation : 31 985,74 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 101 111,82 €
Dépenses de l'exercice : 66 867,58 €
Résultat de l'exercice : 34 244,24 €
Déficit antérieur : - 65 529,91 €
Résultat global d'investissement : - 31 285,67 €

Résultat de clôture : excédent : 700,07 €

Affectation du résultat Assainissement :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 31 985,74 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat à affecter : 31 985,74 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 31 285,67 € (besoin de financement) à reporter au 001 en dépense d'investissement.

Affectation :

31 285,67 € à l'article 1068 en recette d'investissement
700,07 € à reporter au 002 en recette d'exploitation

Comptes de Gestions 2014 :

Le Conseil Municipal approuve par un second vote le Compte de Gestion du budget assainissement dressés par la Receveur Municipal et décide ne pas approuver celui du Budget Communal.

Imposition communale :

Vu l'état 1259 établi par la Direction des Services Fiscaux,
Vu l'avis de la Commission Budget qui propose de ne pas augmenter les taux,
Le Conseil Municipal fixe le taux des taxes directes comme suit :
Taxe d'habitation : 10.06 %
Taxe Foncière bâti : 4.37 %
Taxe foncière non bâti : 10.52 %
Taxe foncière des entreprises : 10.05 %
Produit fiscal attendu : 45 484 €

Vote des subventions :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de la commission budget pour les associations suivantes les sommes ainsi réparties :

- 400 € pour le Comité des Fêtes
- 300 € pour la Coopérative Scolaire de Cottenchy
- 400 € pour les baïonnettes de Cottenchy
- 150 € pour les Restaurants du Cœur
- 100 € pour la Batterie Fanfare de Cottenchy

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition avec 1 abstention de Monsieur HERMANT trésorier du Comité des Fêtes.

Concernant l'Association de Chasse, Madame le Maire propose d'en débattre et de passer au vote à bulletin secret puisque les avis divergeaient lors de la commission budget, ils se partageaient entre aucune subvention et reconduction de l'an passé à 200 €.

Résultats du vote concernant la subvention de l'association de chasse :

5 voix pour 200 €

1 voix pour 110 €

6 voix pour pas de subvention

Au vu des résultats, il a été décidé de ne pas attribuer de subvention à l'Association de Chasse.

La somme de 1 350 € sera inscrite au Budget primitif sur le compte 6574.

Budget Primitif :

Le Budget Primitif 2015 est arrêté aux chiffres suivants :

Budget Communal :

Section de fonctionnement

Dépenses : 401 361,00 €

Recettes : 401 361,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 156 390,00 €

Recettes : 156 390,00 €

Budget Assainissement :

Section d'exploitation

Dépenses : 64 313,00 €

Recettes : 64 313,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 75 315,00 €

Recette : 75 315,00 €

Délibérations :

- **Remboursement des charges de personnel par le budget assainissement à la commune**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les opérations d'investissement sont terminées et les transferts commune-assainissement régularisés ; il est nécessaire d'estimer les charges de fonctionnement au plus près, maintenant que le budget assainissement entre dans une période stabilisée.

Notre employé communal fait régulièrement des interventions à la station : nettoyage des ouvrages, changement des lits, entretien des haies, faucardage des roseaux à l'automne. La commission assainissement a estimé ce temps d'intervention à 2h30 en moyenne par semaine. Ce qui représente 7 % de son temps de travail mensuel. La somme allouée sera 7% du montant brut annuel de l'année précédant le budget prévisionnel, soit pour cette année 2 500 €.

Madame le Maire propose de délibérer sur le remboursement de ces charges à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif.

- **Montant de la redevance**

Le Conseil Municipal, compte tenu des explications fournies et après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de la redevance assainissement à 30 € HT part fixe et 2,40 €/m³ HT.

- **Création de poste dans le cadre d'un avancement de grade**

Afin que notre employé municipal puisse avoir un déroulement de carrière satisfaisant, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe pour permettre à celui-ci une progression de carrière.

Le Conseil Municipal, précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- **Solde fonds d'amorçage T.A.P.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reverser la somme de 1 860 € correspondant au solde perçu par la commune, au SISCO.

- **Eclairage public**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 389 euros.
- De transférer sa compétence maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à la Fédération,

Etude de devis porte mairie :

Après étude des 6 devis et des différentes photos présentés par Madame le Maire concernant le remplacement de la porte de la Mairie, le choix s'est porté sur le devis N°4 de l'EURL FIRMIN pour un montant de 4 807,94 € TTC.

Etude de devis ouvrage assainissement pluvial Mr THOMAS :

Madame le Maire présente à l'assemblée 3 devis concernant les travaux de curage chez Monsieur THOMAS.

Après les explications techniques de Monsieur NOWAK, le Conseil Municipal retient l'entreprise SPEE pour un montant de 7 369,12 € TTC.

Questions diverses :

- Une Chasse aux œufs est organisée le lundi 6 avril 2015 au matin par le Comité des fêtes.
- Le NOËL des enfants est prévu le 12 décembre pour les enfants et fin janvier pour les aînés car le 2^{ème} tour des élections régionales aura lieu le 13 décembre.

P/le Maire, l'Adjoint